

Dans la série « on marche sur la tête » c'est l'agressé qui est en détention provisoire

écrit par Monique B | 14 septembre 2025



La légitime défense est systématiquement criminalisée. Ou comment faire comprendre au bon peuple de France que, dorénavant, la loi est du côté des voleurs, violeurs, assassins... ? Ou comment faire comprendre au bon peuple de France qu'il n'est plus chez lui et que la meilleure solution, pour lui, est de partir, abandonnant son pays aux Aliens du monde entier ?

Saint-Dié (88) – Cinq intrus cambriolent un quinquagénaire pendant la nuit : il se défend au couteau et se retrouve accusé de tentative de meurtre

Selon **Le Républicain Lorrain** [source](#), dans la nuit du 8 au 9 septembre à Saint-Dié, un quinquagénaire a été agressé à son domicile du quartier Saint-Roch par cinq individus ayant brisé une vitre pour pénétrer chez lui. Réveillé en sursaut, il affirme avoir vu l'un des intrus se jeter sur lui et avoir saisi un couteau pour le frapper au torse. L'agresseur, trentenaire, a été hospitalisé et s'en est sorti.

Le quinquagénaire a expliqué : « J'étais paniqué. J'ai pris ce que j'avais sous la main... J'ai fait ce geste pour me défendre ». Placé en garde à vue, il a été mis en examen pour tentative de meurtre. Le juge d'instruction avait demandé sa détention provisoire, mais le juge des libertés a finalement prononcé un placement sous contrôle judiciaire, évoquant une possible requalification en légitime défense.

Les cinq individus, identifiés et arrêtés, seront jugés en février 2026 à Épinal pour violation de domicile et extorsion, après avoir volé le portefeuille du quinquagénaire et le code de sa carte bancaire

[F de Souche](#)